EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: L'honorable Patrick Kerwin, Juge en chef du Canada et Administrateur de notre Gouvernement du Canada.

A NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce vingt-huitième jour de juillet en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent cinquante-cinq et de Notre règne la quatrième.

Par ordre,

ROCH PINARD, Secrétaire d'État du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux Journaux.

L'honorable sénateur Pouliot s'approche de la table, prête le serment prescrit par la loi, entre les mains du Greffier du Sénat, Commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Pouliot a fait et signé la Déclaration de qualification à lui prescrite par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, en présence du Greffier du Sénat, Commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Avec la permission du Sénat, et— Sur motion, il est—

Ordonné: Que le Sénat s'ajourne à deux heures et demie de l'après-midi, aujourd'hui.

Le Sénat s'ajourne.